PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération toulousaine

DEMANDEUR : DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT OCCITANIE.

Le PPA de l'agglomération toulousaine couvre un périmètre de 113 communes toutes situées dans le département de la Haute-Garonne : Aigrefeuille, Aucamville, Aureville, Aussonne, Auzeville-Tolosane, Auzielle, Ayguesvives, Balma, Baziège, Beaupuy, Beauzelle, Belberaud, Belbèze-de-Lauragais, Blagnac, Bonrepos-sur-Aussonnelle, Bragayrac, Brax, Bruguières, Castanet-Tolosan, Castelginest, Castelmaurou, Clermont-le-Fort, Colomiers, Cornebarrieu, Corronsac, Cugnaux, Deyme, Donneville, Drémil-Lafage, Eaunes, Empeaux, Escalquens, Espanès, Fenouillet, Flourens, Fonbeauzard, Fonsorbes, Fourquevaux, Frouzins, Gagnac-sur-Garonne, Goyrans, Gratentour, Issus, L'Union, La-Salvetat-Saint-Gilles, Labarthe-sur-Lèze, Labastide-Saint-Sernin, Labastide-Beauvoir, Labastidette, Labège, Lacroix-Falgarde, Lamasquère, Lasserre-Pradère, Launaguet, Lauzerville, Lavernose-Lacasse, Le Fauga, Léguevin, Lespinasse, Lévignac, Mérenvielle, Mervilla, Mondonville, Mondouzil, Mons, Montberon, Montbrun-Lauragais, Montgiscard, Montlaur, Montrabé, Muret, Noueilles, Odars, Péchabou, Pechbonnieu, Pechbusque, Pibrac, Pin-Balma, Pins-Justaret, Pinsaguel, Plaisance-du-Touch, Pompertuzat, Portet-sur-Garonne, Pouze, Quint-Fonsegrives, Ramonville-Saint-Agne, Rebigue, Roques, Roquettes, Rouffiac-Tolosan, Sabonnères, Saiguède, Saint-Alban, Saint-Clar-de-Rivière, Saint-Geniès-Bellevue, Saint-Hilaire, Saint-Jean, Saint-Jory, Saint-Loup-Cammas, Saint-Lys, Saint-Orens-de-Gameville, Saint-Thomas, Sainte-Livrade, Saubens, Seilh, Seysses, Toulouse, Tournefeuille, Varennes, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil, Villate, Villeneuve-Tolosane.

Ces communes sont membres des 5 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) suivants : Toulouse Métropole, Communauté d'agglomération du Sicoval, Communauté d'agglomération Le Muretain Agglomération, Communauté d'agglomération du Grand Ouest Toulousain, Communauté de communes des Coteaux de Bellevue.

Par arrêté préfectoral du 19 septembre 2025, le préfet de la Haute-Garonne organise une enquête publique sur le projet de plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération toulousaine, d'une durée de 41 jours **du 16 octobre 2025 à 10 h au 25 novembre 2025 à 12 h inclus**. Le siège de l'enquête publique se situe à la DREAL Occitanie, 1 place Emile BLOUIN à Toulouse et 4 lieux d'enquête sont également prévus comme précisé ci-après.

Le PPA est un plan d'actions, arrêté par le préfet, qui a pour objectif principal de réduire les émissions de polluants atmosphériques, afin, notamment, de maintenir ou ramener dans la zone du PPA concerné les concentrations en polluants à des niveaux inférieurs aux normes fixées à l'article R. 221-1 du Code de l'environnement.

Les membres titulaires de la commission d'enquête sont : Monsieur Christian BAYLE : son président, Monsieur Gérard LOUSTEAU et Monsieur Robert MARTEL et le membre suppléant est Madame Françoise MILLAN.

Au moins un de ses membres, siégera et recevra en personne les observations du public aux dates et heures suivantes :

- DREAL Occitanie, 1 place Emile BLOUIN à Toulouse les 23 octobre 2025 de 11h à 15h et 24 novembre 2025 de 13h30 à 17h30 ;

- Communauté d'agglomération du Sicoval, services techniques, 7 rue Pierregrat à Belbéraud le 10 novembre 2025 de 11h à 15h ;

- Communauté d'agglomération du Muretain Agglomération, Hôtel communautaire, 8 bis avenue du Président Vincent Auriol à Muret le 6 novembre 2025 de 13h30 à 17h30

- Communauté d'agglomération du Grand Ouest Toulousain, 10 rue François Arago à Plaisance-du-Touch le 18 novembre 2025 de 15h à 19h

- Communauté de communes des Coteaux de Bellevue, 19 route de Saint-Loup-Cammas à Pechbonnieu, le 28 octobre 2025 de 11h à 15h

En outre, 3 visioconférences seront organisées par les membres de la commission d'enquête aux dates et heures indiquées ci-après :

- le mercredi 5 novembre 2025 de 16h à 19h ;
- le samedi 15 novembre 2025 de 9h à 12h ;
- le samedi 22 novembre 2025 de 14h à 17h.

Une prise de rendez-vous préalable doit être effectuée via le registre dématérialisé dédié accessible à l'adresse électronique suivante : https://www.democratie-active.fr/ppaagglotoulouse/
Pendant les permanences mentionnées ci-dessus (présentiel ou visioconférence), et strictement aux horaires indiqués, la commission d'enquête pourra être jointe par téléphone (07 81 02 80 81) pour la prise de rendez-vous ou en cas de difficultés d'accès au registre dématérialisé.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique, qui comporte notamment une évaluation environnementale sur laquelle l'Autorité environnementale a rendu un avis, est consultable :

1/ sur les sites Internet suivants :

- services de l'État de la Haute-Garonne : https://www.haute-garonne.gouv.fr/

- DREAL : https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/

- **site dédié à l'enquête publique** à l'adresse suivante : https://www.democratie-active.fr/ppaagglotoulouse/

2/ sur support papier dans les communautés de communes susvisées aux jours et horaires d'ouverture au public

3/ sur support papier et informatique à la DREAL Occitanie, 1 place Emile Blouin à Toulouse, de 10h à 12h et de 14h à 16h.

- Les observations du public peuvent être :

- **transmise par voie électronique sur le registre dématérialisé situé sur le site internet suivant https://www.democratie-active.fr/ppaagglotoulouse/** . Les observations ainsi publiées sont donc visibles par tous.
- ou transmises :
  - par courrier, à l'attention de monsieur le président de la commission d'enquête, à la DREAL Occitanie, DEC/DEAO, 1 place Emile BLOUIN, CS 10008 31952 Toulouse Cedex 9
  - aux membres de la commission d'enquête au cours de leurs permanences aux jours et heures indiqués ci-dessus ;
  - par courriel, à l'attention du président de la commission d'enquête à l'adresse électronique suivante : ppaagglotoulouse@democratie-active.fr
- ou déposées sur le registre « papier » à la DREAL et dans les communautés de communes précitées

Les observations devront parvenir avant la clôture de l'enquête soit avant le 25 novembre 2025 12h. Toute observation transmise après ne sera pas prise en compte.

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres d'enquête seront transmis au président de la commission enquête et clos par lui. Il rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera un procès-verbal de synthèse. Le responsable du plan disposera d'un délai de quinze jours pour produire son mémoire en réponse.
La commission d'enquête produira son rapport et ses conclusions qu'elle remettra au Préfet de la Haute-Garonne. Ces documents seront déposés à la DREAL Occitanie à Toulouse, dans les EPCI précitées et les communes du périmètre du plan, pour y être consultés pendant un an et mis en ligne sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : https://www.haute-garonne.gouv.fr/

La responsable du plan auprès de qui des informations peuvent être demandées est la DREAL Occitanie. Une demande peut être adressée auprès de Madame Virginie RÉBILLÉ, chargée de mission air et transition énergétique, DREAL Occitanie, DEC/DEAO 1 place Émile Blouin, CS 10008 31952 Toulouse Cedex 9 - mél : air.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du PPA, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, est le Préfet de la Haute-Garonne. Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne et mis en ligne sur le site Internet de la DREAL Occitanie : https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/